



MOSELLE FIBRE

Objet : Information concernant l'attribution d'un marché de la Centrale d'achat pour la fourniture de micro-ordinateurs fixes, portables, moniteurs, tablettes, logiciels bureautiques et vidéoprojecteurs de bureau

COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-283

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEEVE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants

VU la délibération n° CSD 2021-199 du 18 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a délégué à son Président plusieurs compétences dont celle de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat du Syndicat » ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offre du 2 octobre 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2023-283 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Suite à l'approbation par le Comité Syndical de la constitution et du fonctionnement de la Centrale d'Achat en juin 2023, une consultation relative à la fourniture de micro-ordinateurs fixes, portables, moniteurs, tablettes, logiciels bureautiques et vidéoprojecteurs de bureau.

Le marché est un accord-cadre multi attributaire, d'un montant maximum annuel de 750 000€ HT, passé pour 1 an renouvelable 3 fois. Il a pour objectif de :

- Permettre aux collectivités adhérentes à la Centrale d'Achat de compléter et renouveler une partie de leur système d'information ;
- D'harmoniser les modèles de stations de travail et les environnements bureautiques dans les administrations du département de la Moselle, membres de la Centrale d'Achat
- De fournir le matériel et les applications bureautiques dans le but de répondre aux besoins propres du système d'information du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 octobre 2023 pour analyser les propositions et attribuer le marché. Ainsi, ce sont les sociétés SCC SA et KOESIO qui ont été retenues comme ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Les commandes seront réparties entre les deux attributaires en suivant une proportion de 70% pour SCC et 30% pour KOESIO.

Le Président de MOSELLE FIBRE, disposant d'une délégation de compétence, signe le contrat. Les membres de la Centrale d'Achat pourront passer commande sur ce marché par l'intermédiaire de MOSELLE FIBRE, dès les formalités de notification réalisées.

Cette information au Comité Syndical s'effectue conformément à l'article 4.1 des Conditions Générales de Recours à la Centrale d'Achat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la fourniture de micro-ordinateurs fixes, portables, moniteurs, tablettes, logiciels bureautique et vidéoprojecteurs de bureau aux sociétés SCC SA et KOESIO, et de sa mise à disposition aux membres de la centrale d'Achat.


Nombre d'élus participant au vote : 21
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

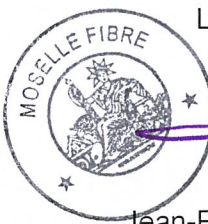
Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président




Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER